

MONTANT DES HONORAIRES TVA COMPRISES

CONCERNANT TOUTES LES TRANSACTIONS IMMEUBLES, APPARTEMENTS, MAISONS, TERRAINS

Les honoraires s'appliquent sur le prix du bien de la façon suivante :

- a- Pour les biens inférieurs à 115 000€ :12 % du prix de vente TTC avec un minimum de 4180€ HT par transaction soit 5000€ TTC
- b- Pour les prix allant jusqu'à 138 000 € : 9%
- c- Pour les prix allant jusqu'à 178 000 € : 8%
- d- Pour les prix allant jusqu'à 280 000 € : 7%
- e- Au-dessus de 280 000€ : 7%
- f- Au dessus de 400 000 € : 6 %

CONCERNANT LA GESTION DES BIENS

9 % TTC du montant des sommes, effets ou valeurs encaissées pour le compte du mandant